

Correspondance entre les niveaux de confidentialité (jusqu'en mars 2023) et les paramètres actuels d'utilisation des données.

En mars 2023, Info Flora a introduit un nouveau système pour paramétrer le mode de transmission des données. Ce document sert d'illustrer comment la conversion du système auparavant appliqué vers le système actuel a été faite.

Avant mars 2023, le mode de transmission était défini par 5 niveaux de confidentialité :

Niveaux de confidentialité		Conditions pour une diffusion vers des tiers (demande de données avec convention d'utilisation)
1	Données sans restriction	Les données sont libérées pour l'utilisation et la transmission jusqu'à révocation et peuvent être traitées de la même façon que les données publiques.
2	Données avec restriction (1x1km) à l'exclusion des demandes émanant d'un service public	Sans consultation et accord préalable du fournisseur, les données peuvent uniquement être transmises avec une précision de 1x1km (coordonnées arrondies). Cette restriction ne s'applique pas aux demandes émanant de services publics ou de leurs mandataires pour des projets de protection des espèces ou des milieux (confédération, cantons, communes) ou à leurs mandataires directs (bureaux privés et autres) pour les projets en question et pour des périmètres limités.
3	Données avec restriction (1x1km)	Sans consultation et accord préalable du fournisseur, les données peuvent être transmises uniquement avec une précision de 1x1km (coordonnées arrondies).
4	Données avec restriction (5x5km)	Sans consultation et accord préalable du fournisseur, les données peuvent être transmises uniquement avec une précision de 5x5km (coordonnées arrondies).
5	Données bloquées	Les données ne sont pas transmises.

Le tableau suivant illustre la conversion qui a été appliquée par Info Flora. Les paramètres peuvent être modifiés ultérieurement par les observateurs (et/ou administrateurs de projet)

Niveaux de confidentialité	Système actuel					
	Précision des données transmises (y compris l'affichage public*)			Exceptions (demande de données avec convention d'utilisation)		
	Précision Coordonnées	Précision Date	Anonymat observateurs	Protection de la Nature	Partenaires InfoFlora	Science et Recherche
1. Données sans restriction	5x5 km	Précise	Non	Oui	Oui	Oui
2. Données avec restriction (1x1 km) à l'exclusion des demandes émanant d'un service public	1x1 km	Précise	Non	Oui**	Non	Non
3. Données avec restriction (1x1 km)	1x1 km	Précise	Non	Non	Non	Non
4. Données avec restriction (5x5 km)	5x5 km	Précise	Non	Non	Non	Non
5. Données bloquées	Bloquées	--	--	--	--	--

*Le système actuel permet l'affichage et la transmission des données (coordonnées + dates + nom) au public (mis en œuvre à partir de 2023).

**A noter que via le système actuel, la définition des acteurs en matière de protection de la nature est plus large et inclut explicitement les ONG tel que Pro Nature ou WWF ainsi que les Parcs naturels régionaux.

Le niveau de confidentialité 1, qui était la norme, correspond à un affichage public à une précision de 5x5km, avec une exception pour les trois groupes d'utilisateurs (partenaires InfoFlora, protection de la nature, science et recherche). En cas d'exportation de données sur demande, après conclusion d'un accord d'utilisation, les coordonnées précises sont transmises.

La conversion des niveaux de confidentialité 2 et 3 (données avec restriction - 1x1 km) ne peut pas être faite de manière 100% précise. Dans l'ancien système, la précision des coordonnées était 5x5 km pour le public mais 1x1 km pour les demandes de données (protection de la nature / recherche). Dans le système actuel, le choix de la précision des coordonnées s'applique aussi à l'affichage public.

La conversion de ces deux niveaux de confidentialité est faite en deux étapes. Dans un premier temps la précision 1x1km est attribuée à ces projets. Avant qu'un affichage public des observations à la précision 1x1km soit mis en place, les administrateurs/ices des projets concernés sont contacté/es personnellement pour faire la configuration définitive de leurs projets.

Le paramétrage de l'anonymat (nom des personnes ayant signalé la découverte affiché / non affiché) se faisait jusqu'en 2022 de manière globale pour chaque personne. Désormais, ce réglage peut être effectué individuellement pour chaque projet. L'ancien paramétrage de l'anonymat a été repris automatiquement pour le projet des données personnelles (projets standards).

Le système actuel permet l'affichage et la transmission des données précises (coordonnées + dates + nom) même au public (mis en œuvre à partir de 2023). Pour les comptes d'utilisateurs créés avant mars 2023, l'option permettant l'affichage public des données précises doit être sélectionné activement par l'utilisateur/trice.